

COMPTE RENDU
SEANCE DU 2 AVRIL 2007

Par suite d'une convocation en date du 28/03/2007, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 02/04/2007 à 19 H 00 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, C. ARMAND, JP. ARMAND, M. CARUSO, K. CONTE, B. CUENOT, G. LINVAL, C. NARDINO.

Absents : H. GAGNOR

Absents excusés :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre ARMAND qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION

DOSSIER MULTISERVICES – En présence de Mr LHOMMEE, maître d'œuvre et de Mr BOUFFIOUX, assistant à maîtrise d'ouvrage :

- validation de l'APD (avant projet définitif)

COMPTABILITE :

- validation des budgets primitifs 2007

QUESTIONS DIVERSES

I/ DOSSIER MULTISERVICES

VALIDATION DE L'APD (AVANT PROJET DEFINITIF)

Mr LHOMMEE, maître d'œuvre, présente la deuxième version de l'APD.

Plusieurs remarques sont faites :

- existe-t-il une fosse septique ?
- pour la cuve à gaz, il ne faut pas mettre d'arbustes ou d'arbres à proximité sinon il faudra prévoir d'enterrer la cuve
- prévoir une rampe de livraison à la cave
- supprimer un WC normal et mettre un urinoir à la place
- le WC handicapé servira aussi aux femmes
- les WC seront des modèles dit « suspendus » pour faciliter le ménage
- prévoir une ouverture vitrée depuis la cuisine
- le placard servant de vestiaires au restaurant devra être séparé en deux afin de servir aussi au personnel
- contacter la Poste pour le coffre-fort
- la trémie doit être conservée
- prévoir une baie vitrée côté restaurant (à l'entrée)
- le local poubelle devra être divisé pour créer un endroit permettant d'entreposer les marchandises livrées lors de la nuit
- prévoir un rendez-vous avec un agent EDF afin de déterminer le meilleur choix de chauffage
- le Conseil opte pour un chauffage électrique mais se laisse le choix de pouvoir changer
- l'estimatif tous corps d'état n'est pas assez détaillé.

Le Conseil à l'unanimité valide toutes ces remarques et demande expressément que l'estimatif tous corps d'état soit beaucoup détaillé et reporte la validation de l'APD.

Le Commission Bâtiment se réunira le Jeudi 19 avril 2007 à 20 H 00 à la Mairie.

II/ VALIDATIONS DES BUDGETS PRIMITIFS 2007

Le Conseil Municipal a l'unanimité approuve les budgets primitifs par chapitre tel que présenté en annexe 1.

BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1/ Taux d'imposition

Le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2007.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2007, qui seront donc les suivants :

- ⇒ Taxe d'habitation : 7,80 %
- ⇒ Taxe foncière des propriétés bâties : 9,53 %
- ⇒ Taxe foncière de propriétés non bâties : 12,01 %
- ⇒ Taxe professionnelle : 6,52 %

2/ Subventions 2007

Le Maire soumet au Conseil la liste des associations qui a sollicité la Commune pour le versement d'une subvention.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- AMAD un montant de 385 €
- Amicale des donneurs de sang un montant de 31 €
- ASCL Association Sportive et Culturelle de Laissey un montant de 382 €
- Comité de Jumelage de Laissey un montant de 382 €
- Croix Rouge Française un montant de 16 €
- Dons d'organes un montant de 16 €
- Fanfare de Roche / Laissey un montant de 500 €
- Folklore Comtois un montant de 32 €
- Prévention Routière un montant de 54 €
- Anciens Combattants de Laissey un montant de 153 €
- Souvenir Français un montant de 31 €
- Semons l'Espoir un montant de 31 €
- Les Francas un montant d'environ 35000 € (sur présentation de factures, du compte de résultat 2006 et du budget prévisionnel 2007)
- FCAM Football Club Aigremont Montoille un montant de 382 €
- Les P'tits Bouts un montant de 382 €
- La Clé des Champs un montant de 382 €

Une somme de 39000 € est ouverte au budget communal 2007 au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Le Conseil demande qu'un courrier soit adressé aux associations suivantes : ASCL - COMITE DE JUMELAGE - FANFARE ROCHE LAISSEY - ANCIENS COMBATTANTS DE LAISSEY – FCAM – LES PTITS BOUTS – LA CLE DES CHAMPS pour qu'elles fournissent un rapport d'activités et un bilan financier. Le versement de la subvention ne se fera que sur présentation de ces documents.

3/ Participation au FSL

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.).

Ce fonds, mis en place depuis 1991, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote part sur la base de 0,61 € par habitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de statuer sur cette demande.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil décide par 1 contre, 1 abstention et 8 pour, de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement.

La part de la Commune, s'élevant à la somme de : 0,61 € x 420 habitants = 256,20 € sera arrondie à l'euro supérieur soit à 257 € et sera imputée sur le compte 6557 « contribution au titre de la politique de l'Habitat » du Budget Communal 2007.

4/ Participation au FAAD

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation de la commune au Fonds D'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés (F.A.A.D.).

Ce fonds, mis en place depuis 1990, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote part sur la base de 0,30 € par habitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de statuer sur cette demande.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET PRES DELIBERATION,

Le Conseil décide par 1 contre, 1 abstention et 8 pour, de participer au Fonds D'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés (F.A.A.D.).

La part de la Commune, s'élevant à la somme de : 0,30 € x 420 habitants = 126 € sera imputée sur le compte 6557 « contribution au titre de la politique de l'Habitat » du Budget Communal 2007.

5/ Subventions aux budgets annexes

Le Maire propose au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5000 € au budget CCAS 2007.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET PRES DELIBERATION,

Le Conseil vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5000 € pour le budget CCAS 2007. Les crédits nécessaires sont ouverts dans les différents budgets.

6/ Frais de gardiennage

Le Maire soumet au Conseil la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 concernant le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales et informe le Conseil qu'une revalorisation de 0,49 % pour l'année 2007 a été décidée faisant passer le montant maximum pour les gardiens d'édifice du culte ne résidant pas sur la commune à 116,19 € (pour l'année).

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil par 1 contre, 1 abstention et 8 pour, décide d'allouer aux deux prêtres gardant la chapelle de Laissey le montant maximum de l'indemnité à savoir 116,19 € pour moitié chacun soit 58,09 € pour l'Abbé ADAM et 58,09 € pour l'Abbé FORNAGE. Indemnité qui sera versée au mois de novembre 2007.

7/ Prestations communales 2007

Le Maire soumet au Conseil la liste des prestations communales afin de revaloriser les tarifs.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous.

PRESTATIONS COMMUNALES TARIFS A PARTIR DU 02/04/2007	HABITANTS DE LAISSEY	HABITANTS EXTERIEURS
SALLE DES FETES		
➤ LOCATION	145 €	240 €
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	70 €	70 €
SALLE POLYVALENTE		
➤ REPAS	70 €	165 €
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	30 €	30 €
➤ APERITIF	35 €	80 €
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	15 €	15 €
CHAPITEAU	50 €	350 €
LE LOT : 1 TABLE + 2 BANCS	12 €	PAS DE LOCATION
CIMETIERE		-
➤ CONCESSION TRENTENAIRE	200 €	-
➤ CONCESSION COLOMBARIUM	500 €	-
ASSAINISSEMENT		
➤ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	1,60 / m3	-
➤ TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	800 €	-

A/ CONTRAT ENFANCE :

Le Maire soumet au Conseil :

- le réalisé 2006 de la Halte Garderie faisant apparaître un total de dépenses de 22.846,91 € et une participation des communes de Deluz / Laissey de 3.191,59 € chacune.
- le budget prévisionnel 2007 de la Halte Garderie faisant apparaître un montant prévisionnel de dépenses de 24.625,00 € et une participation des communes de Deluz / Laissey de 4.374,62 € chacune.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil approuve à l'unanimité :

- le réalisé 2006 de la Halte Garderie
- de refacturer à Deluz sa participation aux dépenses de fonctionnement 2006 de la halte garderie soit la somme de 3.191,59 €
- le budget prévisionnel 2007 de la Halte Garderie

B/ CTL CEL

Le Maire soumet au Conseil :

- Le compte d'exploitation 2006 des Francas (gestionnaire de l'enfance pour les Communes de Deluz et Laissey) faisant apparaître :
 - un total de dépenses de 86.185,89 € (hors charges directes des communes)
 - une participation des communes de Deluz / Laissey de 27.819,06 € chacune
 - le solde 2006 à verser au Francas d'un montant de 3.884,10 €
- Le budget prévisionnel 2007 des Francas faisant apparaître :
 - un montant prévisionnel de dépenses de 97.125 €
 - une participation des communes de Deluz / Laissey de 30.126 € chacune
 - une demande de subvention auprès de Jeunesse et Sports de 3.500 € (subvention versée à la Commune de Laissey et immédiatement reversée aux Francas)
- L'acompte 2007 demandé par les Francas pour 2007 d'un montant de 8.974,80 € correspondant à 30 % du budget 2006.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil à l'unanimité :

- valide le compte d'exploitation 2006 des Francas
- approuve le budget prévisionnel 2007 des Francas
- valide le paiement aux Francas du solde 2006 d'un montant de 3.884,10 €
- valide le paiement aux Francas de l'acompte 2007 d'un montant de 8.974,80 €
- valide la demande de subvention auprès de Jeunesse et Sports au titre du CEL d'un montant de 3500 €
- valide le reversement aux Francas de la subvention CEL attribuée par Jeunesse et Sports

SECTION D'INVESTISSEMENT (CF : ANNEXE)

Le Conseil approuve à l'unanimité la liste des investissements 2007 en annexe 2.

DELIBERATIONS PARTICULIERES PRISES POUR LES INVESTISSEMENTS :

1 - PLACE DE RETOURNEMENT – ACHAT DE TERRAINS IMPASSE MALLE PLANCHE

Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la création de la place de retournement impasse Malle Planche, la Commune doit acheter du terrain à un administré..

Il s'agit d'une partie de AB 49 pour une superficie de 430 m².

Le Maire propose au Conseil d'acheter cette partie de parcelle à 18 € le mètre carré.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION :

Un conseiller n'ayant pas pris part au vote, le Conseil vote à l'unanimité :

- D'acheter une partie de la parcelle AB 49 d'une superficie de 430 m²
- Fixe le prix à 18 € le mètre carré soit un coût global de 7.740 €
- Accepte de supporter les frais de notaire relatifs à cette transaction
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires (compromis de vente, acte de vente, parcellaire si besoin...).

2 - SALLE POLYVALENTE – ACHAT DE RIDEAUX SALLE DE REUNION

Le Maire propose au Conseil de faire poser dans la salle de réunion de la salle polyvalente des rideaux (rideaux aux normes pour les salles ouvertes au public)

Estimation des travaux : 1.329,95 € TTC.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général au titre de la réhabilitation de salle socioculturelles (30 % du montant HT).

Le Maire propose au Conseil de ne faire qu'un seul dossier de subvention auprès du Conseil Général. Le dossier pour le système de désenfumage n'ayant pas été encore envoyé.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le principe d'installation de rideaux dans la salle de réunion de la salle polyvalente
- autorise le Maire à choisir l'entreprise et à signer le devis pour un montant maximum de 1330 € TTC
- ouvre les crédits nécessaires au BP 2007 au compte 2135 « installations générales agencements aménagements des constructions »
- autorise le Maire à demander une subvention à Monsieur le Président du Conseil Général
- autorise le Maire à demander à Monsieur le Président du Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux avant réception de notification d'attribution de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans
- adopte le plan de financement tel qu'annexé (annexe 3)

3 - MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DU MAROC (VERS LA MAISON ARMAND) REPLACEMENT DU GRILLAGE PAR DES BLOCS BÉTON

Le Maire propose de changer le grillage du mur de soutènement rue du Maroc (vers la propriété de Mr ARMAND Henri) qui a été endommagé par l'accident de Mr POURCHELLE par des blocs béton (comme sur les autoroutes).

Le Maire n'a pas encore obtenu d'estimation mais propose au Conseil de voter une enveloppe maximum pour ce projet.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le principe d'installation de blocs béton
- autorise le Maire à choisir l'entreprise et à signer le devis pour un montant maximum de 10.000 € TTC
- ouvre les crédits nécessaires au BP 2007 au compte 2151 « voirie »
- autorise le Maire à demander une subvention au Conseil Général au titre des amendes de police
- autorise le Maire à demander à Monsieur le Président du Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux avant réception de notification d'attribution de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans
- adopte le plan de financement tel qu'annexé (annexe 4)

BUDGET ASSAINISSEMENT

1/ Redevance d'assainissement

Le Premier Adjoint propose au Conseil, afin que la redevance d'assainissement ne soit pas trop augmentée de faire une subvention du budget communal vers le budget assainissement. En effet, ce concept est accepté pour les communes de moins de 3500 habitants.

L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ET APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité que le budget communal subventionne le budget assainissement. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement doivent s'équilibrer seuls.

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant de la redevance d'assainissement à 1,60 € / m3.

2/ Taxe de raccordement au réseau d'assainissement

Le Premier Adjoint informe le Conseil que la commission eaux/assainissement a voté de ne pas changer le montant de la taxe de raccordement à savoir 800 €.

Le Conseil valide cette décision et maintient la taxe de raccordement au réseau d'assainissement à 800 €.

BUDGET EAUX

1/ Remboursement à la secrétaire des recommandés envoyés pour l'enquête publique de la protection des captages d'eau.

Le Maire informe le Conseil que la secrétaire de mairie a fait l'avance des frais postaux pour l'envoi des courriers en recommandé des notifications aux propriétaires riverains du périmètre de captage des puits de la mise à enquête publique de la protection de ce périmètre.

Il présente la facture de la dépense d'un montant de 99,82 € (23 courriers x 4,34 €).

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil à l'unanimité vote le remboursement à la secrétaire, Madame Sandrine MEYER, de la somme de 99,82 €
Dépense qui sera comptabilisée au compte 626 « frais postaux et de télécommunication » du budget de l'eau 2007.

BUDGET CCAS

Cartes jeunes 2007/2008

Mr CARUSO, responsable de l'opération « cartes jeunes » propose au Conseil pour l'année 2007/2008 d'acheter 60 cartes jeunes au CRIJ et propose de maintenir le prix de vente à 2 euros.

L'EXPOSE DU CONSEILLER ENTENDU ET APRES DELIBERATION :

Le Conseil vote à l'unanimité

- **l'achat de 60 cartes jeunes pour l'année scolaire 2007 / 2008**
- **de fixer le prix de vente à 2 euros**
- **d'ouvrir les crédits nécessaires au budget CCAS 2007 en dépenses et en recettes**

Subvention VAFHAM

Le Maire informe le CCAS de la décision du CCAS de subventionner cette année encore l'association VAFHAM qui s'occupe d'un orphelinat à Madagascar et de lui verser cette année la somme de 400 €.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION :

Le Conseil vote à l'unanimité le versement d'une subvention à l'association VAFHAM d'un montant de 400 € et l'inscription au budget CCAS 2007 article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » de la somme de 400 €.

III/ QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil de l'affaire VIAIN : Melle VIAIN a loué la salle polyvalente pour le 31 décembre. Il y a eu une altercation durant la soirée et la porte de la salle polyvalente a été endommagée. Le Premier Adjoint a porté plainte. Un devis a été demandé à Mr TRIPART pour la réparation (576,47 €). Melle VIAIN avait indiqué qu'elle souhaitait passer par son assurance pour ce dommage. La procédure assurance a été enclenchée. Or Melle VIAIN vient d'informer le Maire qu'elle n'était pas assurée au moment des faits et qu'elle souhaiterait que son père vienne réparer la porte. Le Maire informe le Conseil qu'il refuse ce choix et que la réparation sera faite par un professionnel à savoir Mr TRIPART et que Melle VIAIN paiera la facture (précision : c'est l'assurance de la Commune qui se chargera du paiement de la facture et qui se retournera contre Melle VIAIN).

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 0 H 45.

Le Maire,

Yannick DESSENT

AFFICHE LE : 12/04/2007

RETIRE LE :